

# VERS UNE MODERNISATION DU RÉSEAU DES PARCS ROUTIERS

PLAN DE MODERNISATION

DES PARCS ROUTIERS

HORIZON 2022-2027





Cette publication a été réalisée par la Direction générale des partenariats et des parcs routiers et éditée par la Direction générale des communications du ministère des Transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- › composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- › consulter le site Web du ministère des Transports au [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca)
- › écrire à l'adresse suivante :  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4.010  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, 2022

ISBN X-XXX-XXXXX-X (PDF)

Dépôt légal – 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.



# TABLE DES MATIÈRES

**4**

UN VASTE CHANTIER POUR REMPLACER  
LES « CABANES BRUNES »

**5**

LA PETITE HISTOIRE  
DES PARCS ROUTIERS

**7**

LE PLAN DE MODERNISATION :  
UNE OFFRE DE SERVICES BONIFIÉE ET  
ADAPTÉE AUX BESOINS DES USAGERS

**11**

DES INTERVENTIONS CIBLÉES  
PAR AXE ROUTIER

**13**

LA FÉDÉRATION DES  
VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

**15**

UN PLAN QUI ALLIE SÉCURITÉ  
ET FIERTÉ QUÉBÉCOISE

**16**

ANNEXE

**18**

RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS

# UN VASTE CHANTIER POUR REMPLACER LES « CABANES BRUNES »



Le gouvernement du Québec rend public son Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027, lequel vise les principaux axes du réseau routier québécois.

Construites, pour la plupart, dans les années 1970, les haltes routières ont atteint un niveau important de vétusté et de désuétude et ne répondent donc plus aux besoins des usagers de la route. L'heure est venue de lancer un vaste chantier pour remplacer la vaste majorité des « cabanes brunes » des haltes routières ouvertes toute l'année. Le plan vise également à offrir des services sur un plus grand nombre d'axes routiers en collaboration avec les communautés locales.

Afin de permettre au ministère des Transports de concrétiser cette vision, le plan de modernisation s'articule autour des grands objectifs suivants :

- › s'assurer que les usagers de la route peuvent s'arrêter dans des lieux sécuritaires qui sont situés à intervalles réguliers sur les principaux axes routiers et qui sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- › offrir des services de qualité adaptés aux milieux et aux besoins des automobilistes et des vacanciers en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite;
- › proposer des lieux d'arrêt adaptés aux besoins des camionneurs pour veiller à la continuité du transport interprovincial et interrégional des marchandises qui alimentent les chaînes d'approvisionnement;
- › établir des partenariats avec les municipalités, notamment dans le cadre du Programme de reconnaissance des villages-relais;
- › doter le réseau québécois de parcs routiers munis d'infrastructures modernes et attrayantes qui mettent fièrement en valeur le savoir-faire québécois.

# LA PETITE HISTOIRE DES PARCS ROUTIERS

**Le concept de parc routier a pris son envol dans les années 1970 dans l'objectif de soutenir le déploiement des autoroutes 20 et 40, construites un peu plus tôt, au tournant des années 1960.**

À l'époque, de nombreux événements marquants, tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976, ont favorisé la construction de ces axes autoroutiers interurbains majeurs. Dans la foulée, la fameuse halte routière de type maison canadienne, ornée de roches et d'un revêtement en bois brun, est née. Elle marquera l'imaginaire de plusieurs générations d'usagers de la route.

Jusqu'au début des années 2000, peu d'argent a été investi dans ces actifs, et les enjeux environnementaux ainsi que la désuétude des installations ont souvent fait les manchettes. La référence à la maison canadienne a alors fait place à la moins sympathique « cabane brune ».

C'est au tournant des années 2000 que quelques parcs routiers sont ajoutés, entre autres la halte de Saint-Michel-de-Bellechasse, la halte de la Chaudière-Appalaches et l'aire de service du Cap-de-Pierre, toutes situées à l'entrée de l'agglomération de Québec sur les autoroutes 20 et 40.



À la fin des années 2000, un nouveau concept a vu le jour, soit l'aire de service. Ce concept, réalisé par grappes (lots) en partenariat public-privé, jumelait les besoins de sécurité et de services publics gratuits à une offre de services commerciaux permettant d'engendrer des revenus par l'entremise d'un partenaire.

Plus récemment, deux nouvelles haltes routières ont été inaugurées : en 2020, à Villeroy, le long de l'autoroute 20, près de Québec, et en 2021, à Lavaltrie, le long de l'autoroute 40, en périphérie de la région métropolitaine de Montréal. Les leçons apprises grâce à la réalisation de ces deux projets ont mené à l'élaboration de ce Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027.





# LE PLAN DE MODERNISATION : UNE OFFRE DE SERVICES BONIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES USAGERS

La modernisation du réseau des parcs routiers, y compris la reconnaissance de nouveaux villages-relais, vise prioritairement à accroître la sécurité des usagers de la route en les incitant, entre autres, à faire des arrêts sécuritaires plus fréquemment pour contrer les effets de la fatigue au volant et ainsi réduire les risques d'accident.

De manière concrète, le Plan de modernisation des parcs routiers a été élaboré à partir des principes directeurs suivants :

- › prioriser les services permettant d'accroître la sécurité des usagers de la route, notamment en comblant des vides de services;
- › s'assurer qu'il y a des arrêts sécuritaires à intervalles réguliers sur les principaux axes routiers du Québec;
- › optimiser des investissements pour chaque site en fonction du besoin réel du secteur desservi et de l'offre existante avoisinante;
- › prendre en compte différents types d'axes routiers (frontaliers, périurbains, autoroutiers, ruraux et isolés);
- › consulter les parties prenantes et le milieu, et collaborer avec ces partenaires, afin de mieux déterminer les besoins et adapter les services offerts pour chacun des projets;
- › être exemplaire en matière d'accessibilité universelle afin d'aller au-delà du Code national du bâtiment;
- › être exemplaire en matière de développement durable en concevant des bâtiments qui obtiendront la certification LEED;
- › prioriser l'usage de matériaux conçus, transformés et fabriqués au Québec;
- › mettre de l'avant le génie québécois par le choix des technologies utilisées et l'électrification des transports;
- › concevoir des installations qui tiendront compte des leçons apprises lors de la crise sanitaire.

## Pour les automobilistes et les vacanciers

Selon un sondage SOM réalisé en 2015, les principaux motifs d'arrêt des usagers sur l'autoroute sont les suivants :

- › utiliser les services sanitaires (87 %);
- › faire le plein d'essence (61 %);
- › manger ou pique-niquer (54 %);
- › prendre une pause ou prendre l'air (52 %);
- › acheter des produits au dépanneur (22 %).

Il est à noter que deux de ces cinq motifs ne sont pas de nature commerciale.

De plus, selon ce même sondage, les principaux motifs d'insatisfaction des usagers à l'endroit des haltes routières non modernisées sont l'insalubrité et la désuétude des installations. Les usagers évitent donc de fréquenter ces haltes.

Les résultats du sondage montrent également que l'augmentation de la capacité d'accueil et l'amélioration de l'offre de services sont susceptibles d'accroître l'achalandage sur le site. Finalement, les installations situées le long d'une autoroute (haltes et aires de service) incitent les usagers à s'y arrêter plutôt qu'à quitter l'autoroute.

Le plan de modernisation prend donc en compte les besoins des usagers de la route. Ainsi, chaque site fait l'objet d'une évaluation des besoins, selon l'offre avoisinante, et les services suivants seront fournis en fonction des résultats de cette évaluation :

- › services sanitaires;
- › stationnements sécuritaires et séparés pour les automobiles, les véhicules lourds et les véhicules récréatifs;
- › aires de repos intérieures et extérieures;
- › informations routières et touristiques (ministère du Tourisme, associations touristiques régionales, Québec 511);
- › machines distributrices;
- › zone Wi-Fi;
- › aire de jeux pour enfants;



- › bornes de recharge pour véhicules électriques;
- › salle d'allaitement;
- › tables à langer pour enfants et adultes (accessibilité universelle);
- › parc canin.

## Pour les camionneurs

Les autoroutes 20 et 40, ainsi que leurs prolongements, respectivement les routes 132 et 138, sont des lignes de vie pour l'approvisionnement de tout le Québec, d'est en ouest. Ce sont des axes stratégiques tout comme les autoroutes 15 et 50 et la route 117 le sont sur le plan du commerce international et interprovincial.

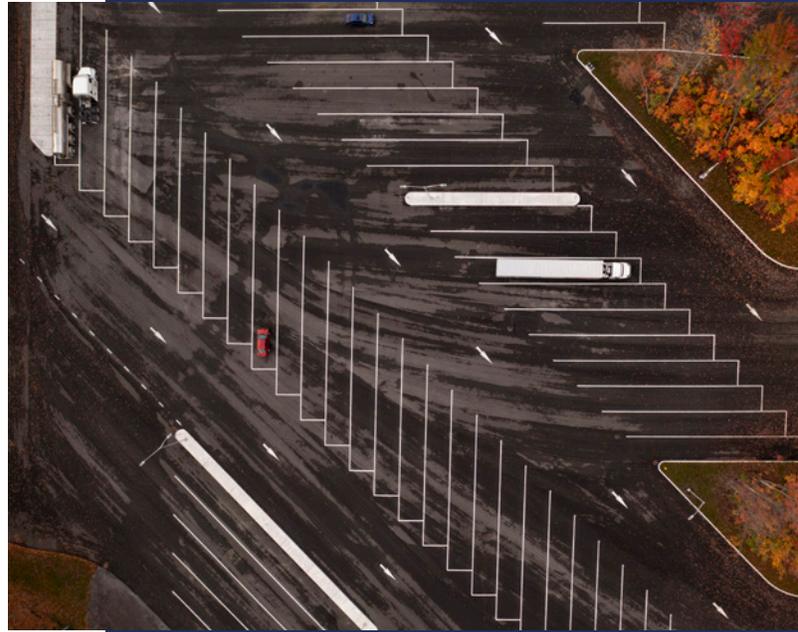


L'intermodalité des transports est essentielle pour une économie forte, et le transport par camion est un mode impératif en raison de sa robustesse, de son agilité et de sa rapidité. Pensons aux projets de développement des ports de Montréal et de Québec, qui engendreront une forte augmentation de l'importation par conteneurs. Ces conteneurs devront être transportés par camion pour être acheminés jusqu'aux commerces et aux industries de toutes les régions. Pour contribuer à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, il est nécessaire d'offrir des services aux camionneurs qui circulent sur ces axes stratégiques, puisque ce sont eux qui font en sorte que les biens se rendent à destination.

De plus, les camionneurs doivent pouvoir compter sur des services adaptés à leurs besoins compte tenu des exigences réglementaires qu'ils doivent respecter, notamment l'obligation de faire des arrêts toutes les 2 heures pour procéder à des inspections visuelles de leur véhicule ainsi que l'obligation de faire des arrêts cumulés minimaux de 10 heures par jour, dont 8 heures d'arrêt continu. Ainsi, les sites à l'approche et à la sortie des grands centres urbains sont essentiels pour passer la nuit ou garantir un arrêt en cas de trafic.

La collaboration entre les associations de camionnage et le ministère des Transports est incontournable pour offrir des services adaptés aux conducteurs de véhicules lourds. Le plan de modernisation propose des solutions qui visent à répondre, le plus adéquatement possible, aux attentes de ces associations et de leurs membres. L'Association du camionnage du Québec, la Fédération canadienne du transport, l'Association des routiers professionnels du Québec et la Fraternité internationale des conducteurs, entre autres, ont alimenté les consultations qui visaient à trouver des moyens pour adapter les projets à leurs besoins.

L'amélioration des services offerts aux camionneurs aux nouvelles haltes de Villeroy et de Lavaltrie est le fruit de cette collaboration, et les modernisations et bonifications prévues au plan de modernisation, comme celles des haltes des Hurons et de Sainte-Madeleine, aux limites de la région métropolitaine de Montréal, sont d'autres exemples de la volonté du Ministère de soutenir l'industrie du camionnage.





# DES INTERVENTIONS CIBLÉES PAR AXE ROUTIER

Le plan de modernisation a été élaboré afin d'optimiser la couverture du territoire et les investissements. Dans un horizon de 2022 à 2027, une somme totale de 150 millions de dollars est prévue au Plan québécois des infrastructures 2022-2032, répartie selon les grandes catégories suivantes :

- > autoroutes et frontières : 110 millions de dollars;
- > liens uniques en milieux ruraux ou isolés : 32 millions de dollars;
- > villages-relais : 8 millions de dollars.

De façon plus détaillée, le présent plan de modernisation prévoit les projets suivants :

Autoroutes et frontières			
Axe routier	Secteur d'intervention	Horizon	Type d'intervention
<b>Autoroute 20</b>	De Montréal à Rivière-du-Loup	2022 à 2026	Modernisation de sites existants ou ajout de sites de type halte routière ou aire de service, en réponse aux besoins du milieu
<b>Route 117</b>	De Mont-Laurier à Val-d'Or	2022 à 2026	
<b>Autoroute 15</b>	Poste frontalier de Saint-Bernard-de-Lacolle	2022 à 2023	
<b>Autoroute 55</b>	Poste frontalier de Stanstead	2022 à 2023	
<b>Autoroute 50</b>	De Gatineau à Mirabel	2023 à 2027	
Liens uniques en milieux ruraux ou isolés et villages-relais			
Axe routier	Secteur d'intervention	Horizon	Type d'intervention
<b>Route 389</b>	De Baie-Comeau à Fermont	2024 à 2026	Ajout d'aires de repos pour camionneurs, dont certaines dotées de services sanitaires, ou encore ajout de haltes routières saisonnières ou de villages-relais
<b>Route 138</b>	De Baie-Saint-Paul à Kegaska	2022 à 2026	
<b>Route 132</b>	De Rivière-du-Loup à la péninsule gaspésienne	2022 à 2026	
<b>Réseau autre</b>	Secteurs du réseau routier où il y a un manque de services	2022 à 2026	Bonification pour le maintien des services pour la moitié de la quarantaine de villages-relais actuellement reconnus

Atteinte d'un total d'une soixantaine de municipalités reconnues dans la province

## Un plan qui contribue à la promotion du tourisme régional

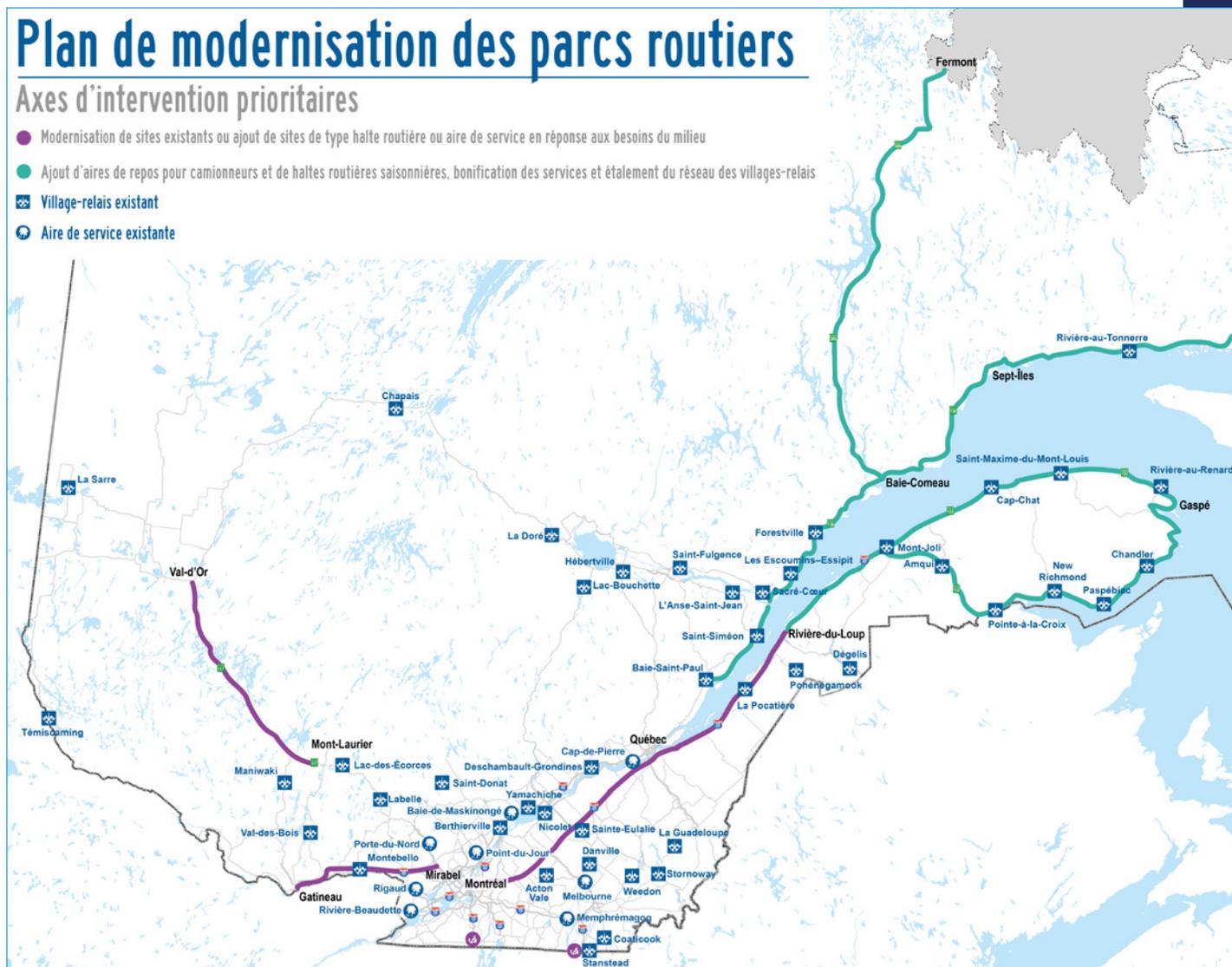
Le plan de modernisation vise également à promouvoir le développement touristique du Québec. Pour étendre le concept des parcs routiers au-delà de leur mission première, le Ministère collabore étroitement avec le ministère du Tourisme afin d'intégrer un volet qui invitera la population à explorer des parcours permettant de découvrir les routes touristiques du Québec.

Concrètement, cette alliance permettra à Bonjour Québec de déployer un accueil touristique par l'entremise de différents moyens (ex. : vidéo inspirante

présentant tout ce que les voyageuses et voyageurs peuvent découvrir au Québec, outils numériques) dans l'ensemble des parcs routiers. Ces actions seront menées de concert avec les associations touristiques régionales et sectorielles.

## Un plan qui mise sur les partenariats

Un tel projet d'infrastructures ne pourrait voir le jour sans la cohésion et la collaboration entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux. Le Plan de modernisation des parcs routiers est ancré dans l'intégration de l'apport des parties prenantes.





# LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

Le réseau des villages-relais, qui compte actuellement 44 municipalités, vise à assurer une plus grande sécurité des déplacements en proposant, toutes les heures de route, des lieux d'arrêt sécuritaires où une offre de services (restauration, essence, toilettes, etc.) est disponible pour les usagers de la route.

En concertation avec la Fédération des Villages-relais du Québec, grâce à une entente avec le ministère des Transports, le plan de modernisation vise à agrandir le réseau des villages-relais afin de bonifier l'offre de services sur l'ensemble des routes du Québec. La mission de la Fédération est d'accompagner les municipalités dans leurs démarches d'obtention de la reconnaissance Village-relais et de promouvoir les intérêts collectifs des villages-relais du Québec dans une perspective de développement durable. Pour permettre à la Fédération de jouer ce rôle, le Ministère prévoit investir plus d'un million de dollars durant la période couverte par le plan. Ce montant s'ajoute aux investissements liés au présent plan de modernisation.

Concrètement, le plan de modernisation prévoit un investissement de 8 millions de dollars pour permettre à un grand nombre de villages-relais de faire face aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre et ainsi s'assurer de maintenir la qualité des services offerts aux usagers de la route.

## Une approche collaborative avec les communautés autochtones locales

En plus de tenir des consultations légales concernant les droits ancestraux de chasse et de pêche, le ministère des Transports veille à mettre de l'avant une approche collaborative avec les communautés autochtones. Par exemple, des partenariats s'organisent afin de construire une aire de service offrant des services commerciaux au bénéfice de la communauté. Ces derniers pourraient être exploités par des ressources de la communauté autochtone locale. De plus, l'intégration de la culture autochtone locale et des installations sur le territoire est au cœur du concept architectural.

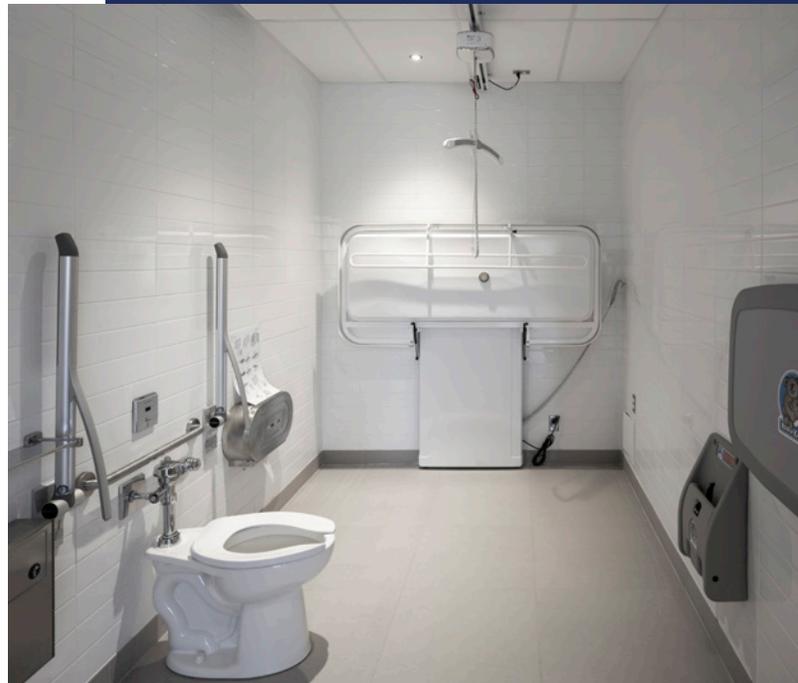
## Le Circuit électrique d'Hydro-Québec

Le Circuit électrique est le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada. Il offre la recharge à 240 volts et à 400 volts. Les bornes sont installées dans les stationnements des nombreux partenaires d'Hydro-Québec dans l'est de l'Ontario et partout au Québec, notamment dans les haltes et les aires de service du ministère des Transports et les villages-relais.

## L'organisme Kéroul (tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte)

L'organisme Kéroul vise à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte au Québec. Cet organisme a collaboré au plan de modernisation par ses commentaires et recommandations pour améliorer les installations. L'objectif du Ministère étant d'être exemplaire en matière d'accessibilité universelle, ses installations visent à aller au-delà du Code national du bâtiment.

De plus, pour promouvoir les intérêts collectifs des villages-relais, le Ministère a mandaté l'organisme Kéroul afin d'évaluer l'accessibilité aux services dans les villages-relais.



# UN PLAN QUI ALLIE SÉCURITÉ ET FIERTÉ QUÉBÉCOISE



**Assurer la sécurité des usagers de la route est la raison d'être et la mission des parcs routiers, lesquels font partie intégrante de l'image du Québec. En effet, ce sont les premières infrastructures que les usagers de la route aperçoivent à leur entrée dans la province, et ce, qu'ils soient en provenance des États-Unis, de l'Ontario ou des provinces de l'Est.**

## Une image renouvelée

L'image de marque des parcs routiers se voit renouvelée par le plan de modernisation en référence à la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. L'objectif est de générer un sentiment de fierté chez les Québécoises et les Québécois. Ainsi, en plus de l'aspect architectural rappelant l'histoire du Québec, le bleu a été choisi pour la signalisation des haltes routières permanentes.



## L'expertise québécoise

Le plan de modernisation cherche à intégrer le savoir-faire québécois à la sécurité routière. Le ministère des Transports collabore notamment avec l'organisme Cecobois, un centre d'expertise dont la mission est d'offrir un soutien technique aux architectes et aux ingénieurs en matière d'utilisation du bois dans les constructions institutionnelles au Québec. L'objectif est ainsi d'intégrer le plus possible cette matière première importante dans l'économie québécoise pour faire rayonner notre savoir-faire.

## L'intégration des arts

Le ministère des Transports collabore étroitement avec le ministère de la Culture et des Communications afin de favoriser la création ou l'acquisition d'œuvres d'art en vue de leur intégration permanente à l'architecture ou à l'environnement des lieux publics, le tout en tenant compte de la vocation de ces lieux. Il s'agit d'une autre façon de contribuer à ce sentiment de fierté.



# ANNEXE



## Qu'est-ce qu'un parc routier?

Que ce soit un belvédère d'où il est possible d'admirer les paysages québécois, ou encore une aire de service permettant de faire le plein d'essence, les usagers de la route ont un éventail de possibilités pour faire des pauses tout au long de leur périple. Six types de parcs routiers sont présents sur les routes du Québec :

- › **Les haltes routières permanentes**
  - › Lieux offrant des services de base (toilettes, stationnements, etc.).
- › **Les haltes routières saisonnières**
  - › Lieux ouverts pendant la période estivale et offrant des services de base (toilettes, stationnements, etc.).
- › **Les aires de service**
  - › Lieux offrant des services de base ainsi que des services commerciaux (restauration, essencerie, etc.).
- › **Les aires de repos pour camionneurs**
  - › Lieux permettant aux camionneurs de se reposer ou de vérifier l'état de leur véhicule et du chargement.
- › **Les villages-relais**
  - › Un village-relais est une municipalité de moins de 10 000 habitants, reconnue par le ministère des Transports et offrant, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire.
  - › Les villages-relais sont situés partout au Québec, le long des routes principales nationales et/ou des routes touristiques.
  - › Cette reconnaissance incite à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments et à leur mise en valeur touristique afin d'apporter un soutien au développement local et régional.
- › **Les belvédères**
  - › Lieux dotés de plates-formes et de mobilier urbain permettant de faire une pause et de contempler des points de vue clés sur des régions du Québec.

## Types de parcs routiers

Le réseau québécois des parcs routiers est en constante évolution. Actuellement, il comporte 6 types d'infrastructures répartis sur l'ensemble du territoire québécois, pour un total de 142 lieux d'arrêt :

- › 8 aires de service;
- › 16 haltes routières permanentes;
- › 27 haltes routières saisonnières;
- › 37 belvédères;
- › 10 aires de repos pour conducteurs de véhicules lourds;
- › 44 villages-relais (plusieurs autres en processus d'obtention de la reconnaissance).



Halte routière modernisée à Villeroy  
(autoroute 20, en direction ouest)

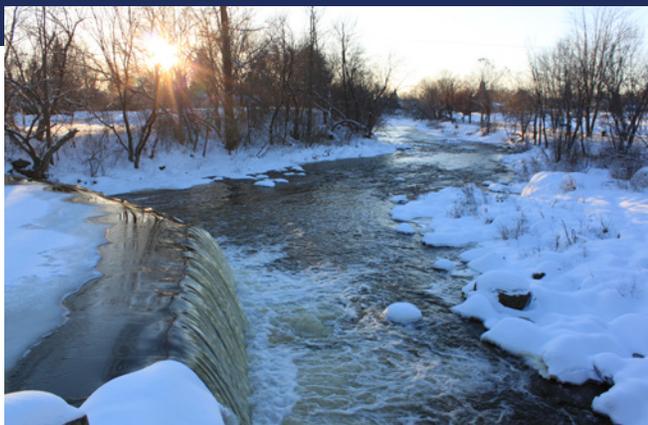


Aire de service Baie-de-Maskinongé  
(autoroute 40, en direction est)



Village-relais  
Saint-Maxime-du-Mont-Louis  
(route 132)

# RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS



MONTÉRÉGIE  
**ACTON VALE**



GASPÉSIE  
**CAP-CHAT**



GASPÉSIE  
**AMQUI**



GASPÉSIE  
**CHANDLER**



CHARLEVOIX  
**BAIE-SAINT-PAUL**



BAIE-JAMES  
**CHAPAIS**



CANTONS-DE-L'EST  
**COATICOOK**



QUÉBEC  
**DESCHAMBAULT-GRONDINES**



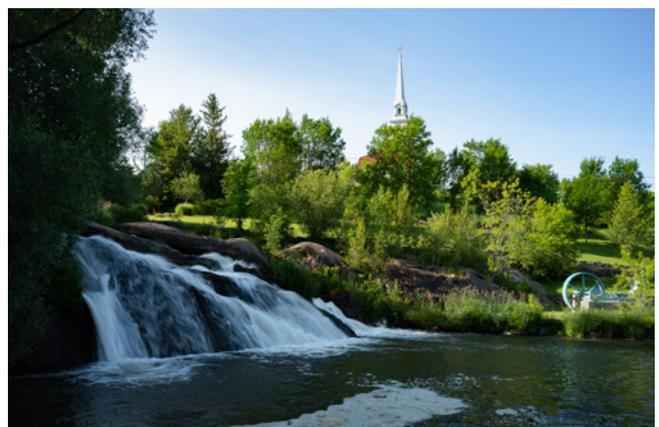
CANTONS-DE-L'EST  
**DANVILLE**



CÔTE-NORD  
**FORESTVILLE**



BAS-SAINT-LAURENT  
**DÉGELIS**



SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
**HÉBERTVILLE**



LAURENTIDES  
**LABELLE**



SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
**LA DORÉ**



SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
**LAC-BOUCHETTE**



CHAUDIÈRE-APPALACHES  
**LA GUADELOUPE**



LAURENTIDES  
**LAC-DES-ÉCORCES**



SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
**L'ANSE-SAINT-JEAN**



BAS-SAINT-LAURENT  
**LA POCATIÈRE**



OUTAOUAIS  
**MANIWAKI**



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
**LA SARRE**



OUTAOUAIS  
**MONTEBELLO**



CÔTE-NORD  
**LES ESCOUMINS-ESSIPIT**



GASPÉSIE  
**MONT-JOLI**



GASPÉSIE  
**NEW RICHMOND**



BAS-SAINT-LAURENT  
**POHÉNÉGAMOOK**



CENTRE-DU-QUÉBEC  
**NICOLET**



GASPÉSIE  
**POINTE-À-LA-CROIX**



GASPÉSIE  
**PASPÉBIAC**



CÔTE-NORD  
**RIVIÈRE-AU-TONNERRE**



CÔTE-NORD  
**SACRÉ-CŒUR**



SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
**SAINT-FULGENCE**



LANAUDIÈRE  
**SAINT-DONAT**



GASPÉSIE  
**SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**



CENTRE-DU-QUÉBEC  
**SAINTE-EULALIE**



CHARLEVOIX  
**SAINT-SIMÉON**



CANTONS-DE-L'EST  
**STANSTEAD**



OUTAOUAIS  
**VAL-DES-BOIS**



CANTONS-DE-L'EST  
**STORNOWAY**



CANTONS-DE-L'EST  
**WEEDON**



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
**TÉMISCAMING**



MAURICIE  
**YAMACHICHE**

